



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20230330-2023033007-DE

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2023033007**

**Date de la
convocation**
23.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

**Date
d'affichage**
23.03.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Jonathan RÉMÉNÉ, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

**Nombres de
membre**

Absents donnant pouvoir : Catherine FOUCAULT à Aurélie DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Aurélia BLOT à Sylvie VUILLET.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absents : Sophie THIRET épouse ALLION, Christian AMEUR.

Délibération
2023033007

Budget principal, Affectation des résultats 2022

Vu l'état des restes à réaliser 2022 : 19 278 € de recettes,

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Etant donné le besoin de financement de la section d'investissement de 1 016.28 €,

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2022, il est proposé :
De reporter l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement,
De reporter l'excédent d'investissement sur la section d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**Affecte les résultats budgétaires de l'exercice 2022 au budget 2023
comme décrit ci-dessus.**

Le Maire,
Florence BONDUEL,

Le secrétaire de séance,
Jonathan RÉMÉNÉ,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>